

## CHAPITRE 8

# LES FIDJI : CONSTITUTIONS ET COUPS D'ÉTAT

*Marion Bastogi\** et *Hélène Goiran\*\**

---

Résumé : *Les Fidji sont le seul pays du Pacifique insulaire à avoir connu des coups d'État militaires : le premier en mai 1987 ; le plus récent en décembre 2006, dont est issu le gouvernement Bainimarama, encore au pouvoir au moment où sont rédigées ces lignes (mai 2010).*

*Auparavant, les militaires fidjiens, très engagés dans les opérations de paix internationales, étaient montrés en exemple pour leur valeur et leur professionnalisme.*

*Les Fidji, dont la population est composée de deux communautés aux effectifs comparables, les Mélanésiens et les Indo-Fidjiens, ont prospéré paisiblement tant que les autochtones ont gardé le pouvoir politique. La Constitution de 1970 (date de l'accession à l'indépendance) assurait la prééminence mélanésienne.*

*Ce texte, abrogé en 1987 dans le cadre du coup d'État du colonel Rabuka, a été remplacé en 1990 par un texte qui prévoyait une représentation restreinte de la communauté indo-fidjienne et un contrôle du gouvernement et de la haute administration par les Fidjiens de souche. Cette Constitution a été rapidement condamnée et considérée comme raciste aux Fidji et partout dans le monde.*

*Un nouveau texte est entré en vigueur en juillet 1998. Son but affiché était de permettre aux différentes communautés de vivre dans un système de gouvernement où règneraient le dialogue et le consensus. Le partage du pouvoir se faisait tant au sein du Parlement qu'au sein du Cabinet.*

*Mais, en 1999, après douze ans à la tête de l'exécutif, le Général-Premier ministre Rabuka perdit les élections au détriment du parti travailliste. Son leader, l'Indo-Fidjien Mahendra Chaudhry, fut nommé à la tête d'un gouvernement multiracial de coalition.*

*En mai 2000, dans la foulée d'une grande manifestation nationaliste dans les rues de Suva, un groupe mené par un homme d'affaires, mi-mélanésien, mi-européen, George Speight, et soutenu par*

---

\* Docteur en droit public, Chargée de mission pour les transferts de compétences au Secrétariat général du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

\*\* Doctorante en histoire militaire. Centre des Nouvelles Etudes sur le Pacifique, Université de la Nouvelle-Calédonie et Centre d'Etudes des Mondes Moderne et Contemporain, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.

*des membres des forces spéciales des Republic of Fiji Military Forces, entra dans le Parlement et prit en otage le Premier ministre, les ministres et les députés qui s'y trouvaient.*

*Les événements de mai 2000 firent connaître le Commodore Bainimarama. Celui-ci, après avoir obtenu la libération des otages et arrêté les meneurs (visibles) du coup, installa un gouvernement provisoire civil dirigé par Laisenia Qarase, et retourna à ses fonctions de commandant de l'armée tout en observant les agissements du gouvernement relatifs aux trop lentes enquêtes sur les événements.*

*Malgré les résultats des élections de 2001 et 2006 qui confortèrent la légitimité de Laisenia Qarase, le Commander RFMF resta l'homme fort des Fidji. Ses prises de position se radicalisèrent en septembre 2006 ; ses exigences à l'égard du gouvernement Qarase ne firent qu'augmenter, suscitant l'inquiétude.*

*Le 5 décembre 2006, après avoir procédé à diverses actions déjà illégales, Frank Bainimarama obtint du Président de la République qu'il contraigne le Premier ministre à céder aux exigences des militaires ou à démissionner. Laisenia Qarase refusa et Ratu Josefa Iloilo chargea le Commodore de mettre en place un gouvernement intérimaire.*

*En avril 2009, plus de deux ans après le coup d'État, le Président Iloilo abrogea la Constitution de 1998 et nomma Frank Bainimarama Premier ministre pour 5 ans.*

### ***The Fiji Islands: Constitutions and Coups***

*Summary: Fiji is the only Pacific State to have known military coups d'état: the first in May 1987; the most recent in December 2006, from which was composed the Bainimarama government, still in power at the time of writing these lines (May 2010).*

*Previously, the Fiji soldiers, successfully deployed in many Peace Operations, were unanimously recognised for their operational qualities and their professionalism.*

*Fiji, whose population is made of two communities of comparable importance, Melanesians and Indo-Fijians, prospered peacefully as long as the indigenous people kept the political power. The Constitution of 1970 (date of the accession to independence) ensured Melanesian pre-eminence.*

*This text, repealed in 1987 within the framework of the coup d'état of colonel Rabuka, was replaced in 1990 by a text which envisaged a restricted representation of the Indo-Fijian and a control of the government and high administration by Indigenous Fijians. This Constitution was generally condemned and regarded as racist.*

*A new text came into effect in July 1998. Its objective was to set up a system of government working by dialogue and consensus. The sharing of power was real within the Parliament and the Cabinet.*

*But, in 1999, after twelve years as head of the Executive, General and Prime Minister Rabuka lost the elections. The Labour party's leader, Indo-Fijian Mahendra Chaudhry, was nominated as the head of a multiracial coalition government.*

*In May 2000, on the occasion of a great nationalist demonstration in the streets of Suva, a group carried out by a half-Fijian, half-European businessman, George Speight, and supported by*

*members of the Special Forces of the Republic of Fiji Military Forces, entered the Parliament and took as hostages the Prime Minister and members of the Cabinet and Parliament.*

*It was in May 2000 that Commodore Bainimarama appeared on the stage front. In a few weeks, he succeeded in obtaining the release of the hostages and the arrest of the (visible) leaders of the coup, installed a civil provisional government directed by Laisenia Qarase, and returned to its functions of Commander of the Military while monitoring closely the actions of the Qarase Government.*

*In spite of the results of the elections of 2001 and 2006, which consolidated the legitimacy of Laisenia Qarase, Commodore Bainimarama remained the strong man of Fiji. His position radicalised in 2006.*

*On December 5, 2006, after several illegal actions, Frank Bainimarama asked the President of the Republic to oblige the Prime Minister to yield to his requirements or to resign. Laisenia Qarase refused and Ratu Josefa Iloilo tasked Commodore with the setting up of a interim Government.*

*In April 2009, more than two years after the coup d'état, President Iloilo abrogated the Constitution of 1998 and appointed Frank Bainimarama as Prime Minister for 5 years.*

---

## **INTRODUCTION**

Les Fidji sont le seul pays du Pacifique insulaire à avoir connu des coups d'État militaires et le *Commodore* Frank Bainimarama, commandant de l'armée, a pris le pouvoir le 5 décembre 2006.

L'implication de l'armée dans la vie politique fidjienne est évidente depuis 1987, alors que, jusque-là, le pays paraissait stable et peu menacé par un coup de force des militaires, ceux-ci étant très engagés dans les opérations de paix internationales et montrés en exemple pour leur valeur et leur professionnalisme. La population des Fidji, composée de deux communautés d'importance comparables, les Mélanésiens et les Indo-Fidjiens<sup>544</sup>, a vécu dans la paix tant que les autochtones ont gardé le pouvoir politique. Les Fidjiens

---

<sup>544</sup> Les Fidji étaient devenues une colonie britannique le 10 octobre 1874. La colonie devait produire pour se financer ; le coton, la canne à sucre et le cocotier nécessitaient beaucoup de main d'œuvre. Les travailleurs sous contrat des autres îles du Pacifique étaient de moins en moins nombreux car, après beaucoup d'abus, les contrôles s'étaient faits contraignants et le flux se tarissait. Le gouverneur Gordon ne voulut pas recourir aux Fidjiens pour ne pas modifier leur mode de vie villageois. A Trinidad comme à l'île Maurice, où il avait été en poste, il avait vu à l'œuvre les travailleurs indiens sous contrat et estima que le même dispositif pourrait être appliqué aux Fidji.

Entre 1879 et 1916, les autorités coloniales britanniques organisèrent l'engagement et le transport vers les Fidji d'environ soixante mille Indiens : des ouvriers agricoles, mais aussi des femmes et des enfants. Beaucoup restèrent aux Fidji à l'issue de leurs contrats. Ces populations indiennes conservèrent leurs caractéristiques culturelles et religieuses, notamment leurs langues. Le métissage fut exceptionnel. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les Indo-Fidjiens représentaient plus de 50 % de la population de la colonie.

mélanésien étaient assurés de conserver cette prééminence par les termes mêmes de la Constitution de 1970, celle de l'indépendance.

L'élaboration de ce texte a été difficile : au début des années 1960, les Fidjiens de souche sont opposés à l'indépendance car ils craignent que celle-ci aboutisse à la domination de la communauté indo-fidjienne. D'une part, ils redoutent que le retrait britannique ne s'accompagne de la mise en place d'une démocratie parlementaire où les Indo-Fidjiens, numériquement majoritaires, détiendront le pouvoir politique. D'autre part, les Indo-Fidjiens ont déjà acquis une certaine expérience politique puisqu'ils élisent leurs représentants au conseil législatif au suffrage restreint depuis 1929, tandis que le premier vote fidjien ne remonte qu'à 1963. Les leaders fidjiens mélanésien considèrent alors que la cession de l'archipel a fait des Fidji une partie intégrante du Royaume-Uni et ils ne veulent pas briser le lien qui les unit à la couronne britannique. Ils consentent à la mise en place d'un gouvernement plus autonome mais, pour eux, la question de l'indépendance reste exclue.

Les Indo-Fidjiens se réjouissent au contraire de mettre fin aux règles britanniques et de voir enfin naître une société démocratique basée sur l'égalité de la représentation des différentes populations. Sous l'influence de leur leader A.D. Patel, ils considèrent que les Fidji sont prêts pour l'indépendance. Ils espèrent ainsi créer avec leurs compatriotes mélanésien un État indépendant, pluriethnique, tolérant et prospère, où chacun pourrait participer à la construction de la nation. A.D. Patel défend le suffrage universel pour l'ensemble des votants, sans distinction de race. Selon lui, le suffrage universel est le seul moyen pour que les individus arrêtent de penser les uns aux autres en termes de race.

En 1965, une conférence constitutionnelle se tient à Londres afin de trouver un compromis en vue de l'accession de l'archipel à l'indépendance. La délégation des Fidji est composée de représentants autochtones, européens et indo-fidjiens. La délégation britannique propose la création d'un nouveau Conseil législatif au sein duquel seule la majorité des membres (34 sur 40) sera élue au suffrage universel. Mais les représentants de la communauté indo-fidjienne, favorables à l'indépendance immédiate et au suffrage universel inconditionnel, s'opposent à cette formule. En définitive, les sièges du conseil sont répartis selon les clivages ethniques : sur les 34 sièges, 12 sont réservés aux Indo-Fidjiens (alors 50 % de la population), 12 aux Fidjiens (40 % de la population) et 10 aux Européens et autres minorités ethniques (7 % de la population).

C'est pendant les années 1960 que les deux communautés commencent à se polariser autour de partis politiques ethniques. En 1966, est créé le Parti de l'Alliance, issu de

l'Association fidjienne<sup>545</sup>. De son côté, une section de la communauté indo-fidjienne se rassemble pour former, en 1969, le *National Federation Party*<sup>546</sup>.

L'initiative d'une conciliation entre les deux communautés provient principalement du leader indo-fidjien A.D. Patel, qui propose à Ratu Mara une concertation en vue de ce qui correspond au « destin commun » de la Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui. Le dialogue est ouvert entre Mara et Patel. Les négociations durent près d'un an. En 1969, l'Alliance accepte l'accession à l'indépendance à brève échéance. De son côté, le NFP, désormais dirigé par Sid Koya<sup>547</sup>, moins intransigeant et plus pragmatique, renonce à son exigence de suffrage universel inconditionnel. Lors de la conférence constitutionnelle de Londres en mai 1970, les participants finalisent la Constitution de l'indépendance et la composition des nouvelles institutions : les Indo-Fidjiens ont accepté, afin de trouver un compromis, de reconnaître la primauté des intérêts autochtones.

### **LA CONSTITUTION DE 1970**

La Constitution de 1970 ne fait ni l'objet d'un référendum national ni d'un débat au Parlement, comme cela a été le cas lors de l'accession à l'indépendance de la plupart des îles du Pacifique. Les différentes populations des Fidji se trouvent devant le fait accompli et régies par un texte complexe et technique qu'elles ne comprennent pas bien. Ainsi, dit Brij Lal, « c'est sans surprise que la consensuelle Constitution d'indépendance des Fidji n'a pas marqué une réelle rupture avec la période coloniale ; au contraire, elle a repris les principes appliqués aux Fidji sous la politique coloniale »<sup>548</sup>.

---

<sup>545</sup> L'association fidjienne avait été créée en 1956 dans le but de soutenir le gouverneur britannique contre les revendications indo-fidjiennes de représentation égale. A la mort de Ratu Sukuna, Ratu Mara en devint le président. D'un conservatisme et d'un élitisme prononcé à sa création, elle s'ouvrit peu à peu à l'ensemble des couches sociales de la population fidjienne mélanésienne.

<sup>546</sup> Le NFP a succédé au « *Federation Party* » créée en 1965 par A.D. Patel. En 1969, le grand parti indo-fidjien fut rebaptisé « *National Federation Party* » pour signaler sa nouvelle alliance avec le « *National Democratic Party* », un parti populiste fidjien dirigé par Apisai Tora, qui, basé dans la partie occidentale de Viti Levu, s'opposait à la domination politique des chefferies de l'est. Le NFP attirait désormais l'élite et les masses indo-fidjiennes, ainsi qu'une faible proportion des Fidjiens.

<sup>547</sup> La mort soudaine d'A.D. Patel en octobre 1969 incita le NFP, ébranlé par la perte de son puissant leader, à adopter une position plus accommodante. Son successeur, Sid Koya, avait, selon Ratu Mara, « une meilleure connaissance des aspirations des Fidjiens » tandis que son prédécesseur, A. D. Patel « même s'il avait de grandes idées sur la façon dont les Fidjiens pourraient être amenés à participer à l'économie de l'archipel, (...) refusait systématiquement le compromis s'il pensait avoir raison ». *Fiji Business*, octobre 1985.

<sup>548</sup> B. Lal, *Politics Since Independence – Continuity and Change, 1970-1982*, in Brij V. Lal ed. *Politics in Fiji: Studies in Contemporary History*, Allen & Unwin, 1986, p.75.

La Constitution de 1970, bien qu'elle tente de mettre en place une certaine parité entre Indo-Fidjiens et Fidjiens de souche, réaffirme la politique instaurée sous l'ère coloniale en faveur des Fidjiens de souche, et elle renforce l'idée de race en tant que fondement de la vie politique.

Les Iles Fidji indépendantes sont dirigées par un Gouverneur général, représentant de la Reine, un Parlement bicaméral, composé de la Chambre des représentants et du Sénat. La Chambre des représentants comprend 52 membres. Les sièges sont tous communautaires. Chaque électeur doit élire un membre de sa communauté, et il participe également aux élections des autres groupes ethniques. Ainsi, sur les 22 Fidjiens de souche, 12 sont élus par les électeurs inscrits sur la liste communale fidjienne mélanésienne et 10 sont élus par les électeurs inscrits sur la liste nationale. Le système est le même et les chiffres identiques en ce qui concerne les 22 députés indo-fidjiens. Concernant les 8 députés « généraux », 3 sont élus par les électeurs inscrits sur la liste communale « générale » et 5 par ceux de la liste nationale. En pratique, chaque électeur participant au scrutin dispose de 4 voix : une voix pour le représentant élu par la liste communale à laquelle il appartient et une voix pour chacun des trois représentants de chaque ethnie devant être élu au titre de la liste « nationale ». La Constitution assure une parité entre Indo-Fidjiens et Fidjiens de souche au sein de la Chambre des représentants, chacun ayant 42,3 % des sièges. La communauté européenne qui constitue seulement 4 % de la population est prédominante dans la catégorie des *General Electors* avec 15 % des sièges de la Chambre.

### ***RUPTURE ET TENSIONS***

De 1970 à 1988, le parti de l'Alliance est au pouvoir : son leader, Ratu Mara, est le Premier ministre. Pendant dix-huit ans, des contradictions politiques se développent. D'un côté, on voit émerger une société multiraciale dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la culture de la canne à sucre, le sport, etc. Mais simultanément, les politiciens en place et les partis politiques émergents adoptent une politique de plus en plus basée sur les intérêts raciaux et non sur les intérêts de l'archipel dans son ensemble. En 1972, les premières élections depuis l'indépendance de l'archipel voient la victoire du parti de l'Alliance qui obtient 33 des 52 sièges de la Chambre des représentants, contre 19 pour le NFP.

Les élections de 1972 révèlent une forte polarisation raciale des votes : plus de 82,6 % des Fidjiens de souche ont choisi le parti de l'Alliance, et la majorité des Indo-Fidjiens (74,2 %) ont voté pour le NFP<sup>549</sup>. La polarisation ethnique qui ressort des élections ne

---

<sup>549</sup> La catégorie des *General Electors* a accordé son support au parti de l'Alliance (79,2 % des votes). On peut noter que moins des Fidjiens de souche ont voté pour le NFP que d'Indo-Fidjiens pour l'Alliance : 24 % des

s'arrangera malheureusement pas avec les années. Bien au contraire, des dissensions vont naître entre les différents leaders politiques, ce qui aura pour effet d'accentuer les regroupements ethniques. Brij Lal dit que « la principale cassure politique aux Fidji postcoloniale durant ces deux premières décennies fut la réticence des leaders de reconnaître le changement et de modifier les réalités sociales et politiques de la société fidjienne »<sup>550</sup>. Des divisions naissent également au sein même de chaque communauté.

C'est dans une atmosphère tendue qu'ont lieu les élections de 1977. Le NFP gagne 26 des 52 de sièges de la Chambre des représentants, contre 24 pour l'Alliance. Le *Fijian Nationalist Party* récupère un bon nombre de voix du parti de l'Alliance, ce qui lui fait perdre sa majorité au Parlement au profit du *National Federation Party*. Le nombre de votes Indo-Fidjiens pour l'Alliance a également fortement diminué<sup>551</sup>. Les leaders du NFP sont donc en droit, aux vues des résultats des élections, de former un gouvernement. Mais ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la mise en place d'un exécutif : certains membres du NFP craignent qu'un Premier ministre Indo-Fidjien ne soit pas accepté.

Le Gouverneur général prend les devants en utilisant ses compétences constitutionnelles pour nommer comme Premier ministre « la personne la plus à même d'obtenir la confiance de la Chambre ». C'est ainsi que le Gouverneur général lui-même invite le leader de l'Alliance, Ratu Mara, à former un gouvernement. Le gouvernement minoritaire dure d'avril à septembre, après quoi il est renversé par une motion de censure conduite par le NFP. De nouvelles élections ont lieu en septembre. L'Alliance se mobilise pour récupérer ses électeurs autochtones ce qui lui permet de gagner les élections avec une majorité écrasante et de retourner au pouvoir. Victoire d'autant plus facile que le NFP connaît des divisions au sein de ses membres, notamment entre hindous et musulmans. Depuis, le parti de l'Alliance a pratiqué une politique beaucoup moins multiraciale et a, au contraire, adopté une position plus proche du *Fijian Nationalist Party*, insistant sur la suprématie politique des Fidjiens de souche.

En 1981, un nouveau parti fidjien mélanésien est créé : le *Western United Front*, qui est basé sur les provinces de l'ouest de l'île de Viti Levu<sup>552</sup>. En 1982, une coalition fidjienne autochtone/indo-fidjienne sans précédent se forme entre le *Western United Front*

---

Indo-Fidjiens ont voté pour l'Alliance, tandis que 0,8 % des Fidjiens ont donné leurs voix au NFP. De nombreux politiciens Indo-Fidjiens faisaient en effet partie, au départ, de l'Alliance. Petit à petit, ils décidèrent de quitter le parti.

<sup>550</sup> B. Lal, *Broken Waves: a History of the Fiji Islands in the Twentieth Century*, University of Hawaii Press, 1992, p. 216.

<sup>551</sup> Il est passé d'environ 24 % en 1972 à 16 % en 1977.

<sup>552</sup> Ce parti a été créé en réaction à la politique de R. Mara qui favorisait, selon les Fidjiens de l'ouest, les confédérations de l'est dont il était originaire.

et le NFP. Cette association représentant une nouvelle possibilité de politique multiraciale est un événement important aux Fidji. Mais, dit Martha Kaplan, « cette coalition de courte durée fut en réalité un arrangement de connivence et n'a pas débouché sur la création d'une vision politique unifiée »<sup>553</sup>. En 1985, le *Fiji Labour Party* est fondé, en réponse à « l'inefficacité du NFP à combattre l'emprise politique de l'Alliance party depuis les élections de 1982 »<sup>554</sup>.

Le *Fiji Labour Party* est dirigé par le fidjien Dr. Timoci Uluiwuda Bavadra. Celui-ci, à la différence des autres leaders autochtones n'est pas un chef coutumier, et attire beaucoup de Fidjiens de souche qui se sentent exclus de la politique menée par l'Alliance. En effet, le nouveau parti travailliste se concentre moins sur les clivages ethniques et met davantage l'accent sur les problèmes économiques et sociaux des différentes communautés vivant aux Fidji. Le *Fiji Labour Party* reçoit principalement l'appui de groupes défavorisés. Le FLP connaît rapidement un grand succès. En vue des élections de 1987, le FLP et le NFP forment une coalition dirigée par T. Bavadra, dont le but est de battre le parti de l'Alliance et d'instaurer une société multiculturelle, sans clivage racial. De son côté, l'*Alliance Party* base au contraire sa campagne électorale sur l'appartenance ethnique et la protection de la suprématie politique des Fidjiens mélanésiens.

La coalition remporte les élections avec 28 des 52 sièges de la Chambre des représentants<sup>555</sup> contre 24 pour l'Alliance<sup>556</sup>. Parmi les 28 membres élus de la coalition, 19 sont d'origine indo-fidjienne. C'est cependant un Fidjien autochtone, Bavadra lui-même, qui devient Premier ministre le 13 avril 1987<sup>557</sup>. Le gouvernement travailliste prend les mesures sociales promises, les nominations aux différents postes clefs respectent une répartition entre individus d'origine indo-fidjienne et ceux d'origine fidjienne mélanésienne. Mais, cette nouvelle donne politique inquiète de nombreux Fidjiens de souche qui craignent de voir leurs intérêts et leur suprématie diminuer au profit des Indo-Fidjiens qui détiennent déjà un large pouvoir économique : les Fidjiens ne toléreraient pas un gouvernement dominé par les intérêts Indo-Fidjiens. Peu importait la légalité et

---

<sup>553</sup> M. Kaplan, *Imagining a Nation: Race, Politics, and Crisis in Postcolonial Fiji*, in V. Lockwood, T. Harding & B. Wallace, *Contemporary Pacific Society : Studies in Development and Change*, Prentice Hall, 1993, p. 47.

<sup>554</sup> V. David, *Sociétés plurielles océaniques et démocratie*, mémoire de DEA « Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire : dynamiques et mutations », Université de la Nouvelle-Calédonie, 2004, p. 85.

<sup>555</sup> On remarque cependant que la propension des Fidjiens à passer de l'Alliance à la coalition est faible puisque celle-ci ne regroupa que 8,5 % des votes fidjiens.

<sup>556</sup> L'Alliance, quant à elle, a perdu de son électorat fidjien qui s'est tourné vers d'autres partis fidjiens, souvent plus nationalistes.

<sup>557</sup> Le gouvernement était composé de six Fidjiens, d'un métis-Fidjien, et de sept Indo-Fidjiens.



l'équité, c'était une question de pouvoir. Ils considéraient généralement que leur suprématie était quasiment de droit divin, s'appuyant sur l'Ancien testament et ses terres données par Dieu aux peuples élus.

C'est donc une période d'incertitudes et de méfiance qui succède aux élections de 1987 pour aboutir peu de temps après à une crise très violente.

### **LE COUP D'ÉTAT DE MAI 1987**

La communauté nationaliste fidjienne réagit immédiatement face à la nouvelle donne politique issue des élections de 1987. Un nouveau mouvement d'opposition nationaliste, appelé le *Taukei Movement* organise de nombreuses marches de protestation à Suva et dans le reste de l'île de Viti Levu, pour dénoncer le nouveau gouvernement en place et scandant que les Fidjiens de souche avaient perdu le contrôle de leur propre pays. Le fils aîné de Ratu Mara et de nombreux notables de l'Alliance exploitent cette crainte pour l'exacerber et contestent le fait que les Fidjiens de souche puissent être commandés par d'autres dirigeants que des « Chefs ». Ainsi, le 24 avril, quatre mille Fidjiens autochtones défilent dans Suva pour proclamer leur opposition à la coalition et des incidents violents éclatent. De nombreux chefs appellent pourtant la communauté indigène à respecter l'autorité du nouveau gouvernement en place, mais sans succès.

Peu de temps après, le 14 mai 1987, 12 hommes masqués, dirigés par le lieutenant-colonel Sitiveni Rabuka<sup>558</sup>, s'emparent du Parlement et prennent en otages les membres de la coalition. L'opération de S. Rabuka, est minutieusement préparée : les événements étaient planifiés dans un ordre d'opération manuscrit, le n°1/87 intitulé « *The neutralisation of the Coalition govt of Fiji* ». Lors de la première conférence de presse qu'il donne après le coup, le lieutenant-colonel Rabuka explique que son opération a pour objectif principal d'éviter le bain de sang qu'entraînerait l'intention du gouvernement de coalition d'utiliser la force militaire pour réprimer l'agitation politique orchestrée par le mouvement Taukei appelant au renversement du gouvernement. S. Rabuka explique en effet qu'il « a conduit le coup pour s'écarter de cette voie et orienter le pays vers une forme de réglementation constitutionnelle acceptable par les Fidjiens »<sup>559</sup>.

S. Rabuka forme un Cabinet provisoire composé principalement des membres du parti de l'Alliance, qui est dirigé par l'ancien Premier ministre Ratu Mara. En septembre 1987, des discussions sur la réforme la Constitution de 1970 sont entamées. Ratu Sir

---

<sup>558</sup> S. Rabuka était lieutenant colonel, 3<sup>e</sup> dans la hiérarchie des *Royal Fiji Military Forces*, et responsable des opérations.

<sup>559</sup> S. Rabuka, *The Fiji Island In Transition- Personal Reflections*, in B. Lal, *Fiji before the Storm – Elections and the Politics of Development*, Asia Pacific Press, 2000, p. 12.

Penaia Ganilau, le Gouverneur général, se résigne toutefois à nommer Ratu Mara chef du gouvernement provisoire. En échange, il demande à S. Rabuka de relâcher B. Bavadra et son Cabinet. Le Gouverneur général, le 23 septembre, met en place le gouvernement d'unité nationale composé, de manière équilibrée, des représentants de l'Alliance et de la Coalition. Deux jours plus tard, S. Rabuka conduit un deuxième coup d'État dans le but d'éviter la mise en place de ce gouvernement et afin de renforcer son exigence d'un contrôle complet du pouvoir par les Fidjiens de souche. Il annonce qu'« il ne reconnaît pas l'autorité du Gouverneur général pour créer un gouvernement d'unité nationale... sans qu'une nouvelle Constitution soit établie »<sup>560</sup>. S. Sherlock rappelle que « lorsque Ratu Ganilau refusa de démissionner de ses fonctions, Rabuka le déchu lui-même, révoqua la Constitution de 1970 et proclama les Fidji République »<sup>561</sup>. C'est ainsi que « le 7 octobre, Rabuka annonça à la radio la naissance de la République des îles Fidji. Il remit le pouvoir aux civils en installant Ratu Sir Penaia Ganilau en tant que président. Celui-ci désigna Ratu Mara comme Premier ministre par intérim, chef d'un gouvernement intermédiaire, le « Conseil exécutif » qui comprenait 26 membres, dont Rabuka et deux autres officiers. Plus de la moitié étaient des nationalistes durs. Le Conseil exécutif est en effet composé de représentants du *Taukei Movement*, et d'officiers militaires. Ratu Mara se conforme à la volonté de Rabuka de n'inclure dans le gouvernement aucun membre de la Coalition, abandonnant ainsi l'idée de former un gouvernement d'unité nationale. Face à cette politique de ségrégation ethnique, les chefs de gouvernement du Commonwealth suspendent les Fidji de l'organisation internationale.

### **LA CONSTITUTION DE 1990**

En dépit de l'apparente restauration de Ratu Mara, le pouvoir aux Fidji est divisé entre différentes personnalités et différents intérêts. R. Mara et le Président Ratu Galinau tentent de se concentrer sur la reconstruction économique de l'archipel. R. Mara entame également des négociations avec d'autres États pour obtenir leur aide. Après deux ans de négociations et de débats, une nouvelle Constitution est adoptée par le Grand Conseil des chefs le 25 juillet 1990. Le lendemain, Ratu Sir Penaia Ganilau intervient à la radio pour annoncer que la nouvelle Constitution de la République des Îles Fidji entrera immédiatement en vigueur, en tant que loi suprême. La nouvelle Constitution prévoit une représentation restreinte de la communauté indo-fidjienne et un contrôle prééminent des Fidjiens de souche au sein du gouvernement et dans les postes à responsabilité. Cette

---

<sup>560</sup> M. Kaplan, *op. cit.*, p. 49.

<sup>561</sup> S. Sherlock, *Constitutional and political change in Fiji*, 11 novembre 1997, [www.aph.gov.au/library/pubs/rp/1997-98/98rp07.htm](http://www.aph.gov.au/library/pubs/rp/1997-98/98rp07.htm), p. 7.

Constitution est rapidement condamnée et considérée comme raciste aux Fidji et partout dans le monde.

Par ailleurs, on assiste progressivement à l'affaiblissement des partis politiques du côté autochtone comme du côté non-autochtone. On assiste notamment à l'éclatement du parti de l'Alliance en plusieurs fractions rivales. « Pour remédier à cette situation, en 1990, après la mise en place de la nouvelle Constitution, un nouveau parti politique est créé : le parti Soqosoqo ni Vakavulewa ni Taukei (SVT) qui est constitué en grande partie des mêmes membres que l'Alliance et dont la présidence est assurée par S. Rabuka »<sup>562</sup>. Le SVT domine la vie politique de l'archipel les années qui suivent la mise en place de la nouvelle Constitution.

Les premières élections ont lieu en 1992. S. Rabuka est en compétition avec Josevata Kamikamica, choisi par R. Mara pour être son successeur<sup>563</sup>. Le Labour Party propose son soutien à S. Rabuka dans la campagne électorale en échange de la promesse de celui-ci de réviser la Constitution de 1990. S. Rabuka répond favorablement au FLP. C'est ainsi que le SVT remporte la majorité. Mais le gouvernement SVT de Rabuka ne dure que 19 mois. Son rival, J. Kamikamica convainc 7 membres du SVT de ne pas voter le budget du nouveau gouvernement devant la Chambre des représentants, en novembre 1993. Le gouvernement dirigé par S. Rabuka est dissout. Les membres dissidents du SVT forment un nouveau parti politique autochtone : le *Fijian Association Party* (FAP). Le SVT gagne toutefois les élections de février 1994. S. Rabuka retrouve son poste de Premier ministre. Kamikamica n'est pas réélu.

### **LA CONSTITUTION DE 1998**

Il était prévu que la Constitution de 1990 devait être révisée dans un délai de sept ans. Une commission de révision est donc mise en place en 1995 dont la présidence est confiée à un éminent juriste néo-zélandais, Sir Paul Reeves. La nouvelle Constitution est adoptée en 1997. Elle entre en vigueur le 27 juillet 1998.

Son but est de permettre à chaque communauté de vivre dans un système de gouvernement où règne le dialogue et le consensus. En ce sens, ce texte reconnaît l'existence aux Fidji d'une société nationale composée de communautés aux langages, cultures et religions différentes.

La Constitution tente de faire de l'archipel un pays pluriethnique, dans lequel l'ethnicité ne constitue plus la préoccupation majeure des politiques et des ressortissants

---

<sup>562</sup> S. Rabuka a quitté l'armée et s'est engagé en politique.

<sup>563</sup> R. Mara a décidé de se retirer de la politique juste avant les élections de 1992.

de l'île. Le développement économique et social doit désormais être la priorité. Parmi les dispositions de la Constitution qui doivent permettre de mettre en œuvre cet objectif, on retrouve l'instauration du système électoral des préférences et la mise en place d'institutions de consensus.

Le partage du pouvoir entre Fidjiens de souche et Indo-Fidjiens se fait tant au sein du Parlement qu'au sein du Cabinet. La Chambre des représentants comprend des sièges réservés aux deux communautés principales ainsi qu'à la communauté rotumane et aux *General Voters*. Ce système permet d'assurer que les différentes ethnies soient représentées au Parlement, et plus particulièrement les Indo-Fidjiens et les Fidjiens autochtones. L'instauration de sièges ouverts marque une rupture avec les Constitutions précédentes. Désormais, sur les 71 sièges de la Chambre des représentants, 25 peuvent être pourvus par un candidat de n'importe quel groupe ethnique et dans ce cas, tous les électeurs résidant aux Fidji peuvent voter, quelle que soit la communauté à laquelle le candidat appartient.

Cette Constitution fidjienne va beaucoup plus loin que les textes constitutionnels précédents dans le partage du pouvoir entre les communautés autochtone et indo-fidjienne, et elle innove en créant, pour la première fois, des sièges « ouverts » à la Chambre des représentants. Le système de vote des préférences doit permettre la représentation, au sein des assemblées, des deux principaux camps politiques et ethniques, tout en accordant une place particulière aux autochtones, reconnus comme premiers occupants du pays, avec l'existence du Grand Conseil des Chefs.

### **LES ÉLECTIONS DE 1999 ET LE COUP D'ÉTAT DE MAI 2000**

En 1999, après 12 ans à la tête de l'exécutif, le Général-Premier ministre Rabuka se présente avec confiance aux élections. Mais il les perd au détriment du parti travailliste. Son leader, l'Indo-Fidjien Mahendra Chaudhry, est nommé à la tête d'un gouvernement multiracial de coalition.

L'agitation monte dans l'archipel. Le 19 mai 2000, dans la foulée d'une grande manifestation nationaliste dans les rues de Suva, un groupe mené par un homme d'affaires douteux, mi-mélanésien, mi-européen, George Speight, et soutenu par des membres des forces spéciales des *Republic of Fiji Military Forces*, entre en force dans le Parlement (comme l'avait fait Sitiveni Rabuka 13 ans auparavant) et prend en otage le Premier ministre, les ministres et les députés qui s'y trouvent.

Mais, comparé à celui de 1987, le coup de mai 2000 n'est que confusion. L'opération a mal été planifiée, ses meneurs restant dans l'ombre et poussant sur le devant de la scène des acteurs qui n'ont pas l'envergure nécessaire pour la faire réussir. Manquant du support

opérationnel de l'armée dans son ensemble, ses instigateurs ne peuvent pas contrôler la radio, la télévision ni les télécommunications.

L'armée ne s'y rallie pas, au contraire. Son commandant, le *Commodore* Bainimarama, instaure la loi martiale le 29 mai. Il prend la tête de l'exécutif du pays et est ainsi le chef de l'État jusqu'à la signature de l'accord de Muanikau, le 29 juillet. Les putschistes et leurs partisans, qui comptaient sur le soutien des militaires et n'avaient pas prévu leur opposition, se sentent dépossédés de leur action et accusent Frank Bainimarama d'avoir opéré un coup dans leur coup.

Les événements de mai 2000 font connaître le *Commodore* Bainimarama comme défenseur de la démocratie et des institutions fidjiennes face aux agissements des nationalistes mélanésiens. Ayant obtenu la libération des otages (après 55 jours de détention) puis arrêté les meneurs (visibles) du coup, « Frank » Bainimarama installe sans tarder un gouvernement provisoire civil dirigé par Laisenia Qarase, choisi pour des compétences économiques et le fait qu'il n'appartient ni à la classe politique ni à l'establishment coutumier, et retourne à ses fonctions de commandant de l'armée tout en observant les agissements du gouvernement relatifs aux trop lentes enquêtes sur les événements.

Début 2004, à l'approche de l'expiration de son temps de commandement, le *Commodore* se cramponne à son poste et s'oppose au gouvernement pour empêcher que les instigateurs et bénéficiaires du renversement du gouvernement Chaudhry ne continuent à échapper à la justice. Maintenu dans ses fonctions par le Président de la République, malgré l'opposition du Premier ministre, il continue à participer de manière très substantielle à la vie politique du pays.

Malgré les résultats des élections de 2001 et 2006 qui confortent la légitimité de Laisenia Qarase, le *Commander RFMF* reste l'homme fort des Fidji. Aucune sanction véritable n'est prise contre lui alors que son attitude outrepassé ses compétences. Après des mois de confrontation verbale avec le Premier ministre et le ministre de l'intérieur (son ministre de tutelle, Josefa Vosanibola), les prises de position politiques de Frank Bainimarama se radicalisent en septembre 2006 ; ses exigences à l'égard du gouvernement Qarase ne font qu'augmenter, suscitant l'inquiétude et les réactions d'États (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, notamment) et d'organisations (l'ONU surtout).

#### ***LE COUP D'ÉTAT DU COMMODORE BAINIMARAMA***

Malgré le très fort soutien que lui apporte la communauté internationale, L. Qarase est très isolé aux Fidji : ni ses ministres, ni les institutions coutumières, ni les autorités religieuses, ni les organisations non-gouvernementales locales ne se mobilisent en sa faveur. Il a tellement montré sa faiblesse que le *Commodore*, conforté dans sa puissance et

lassé de ce qu'il considère comme les mensonges du chef du gouvernement, exige toujours davantage.

Mardi 5 décembre 2006, après avoir, depuis la veille, procédé à diverses actions déjà illégales, dont la récupération (sans violence ni résistance) des armes et munitions de la seule unité de la police qui en détenait, Frank Bainimarama obtient du Président de la République qu'il contraigne le Premier ministre à céder aux exigences des militaires ou à démissionner. Laisenia Qarase refuse et *Ratu* Josefa Iloilo charge le *Commodore* de mettre en place un gouvernement intérimaire. Puis le Président change de position et désavoue le *Commander RFMF*, qui décide de continuer son action, conduisant le quatrième coup d'État fidjien en moins de 20 ans<sup>564</sup>.

Les militaires fidjiens, très majoritairement solidaires et en accord avec leur *Commander*, ne semblaient pourtant pas être prêts à mener un coup d'État, puisque, en 2000, ce sont eux qui avaient évité le bain de sang que le coup n'aurait manqué d'être si le *Commodore* n'avait pris le pouvoir pour.

L'ironie de la situation de la fin de l'année 2006 est que c'est Frank Bainimarama, précisément, qui avait choisi Laisenia Qarase comme Premier ministre intérimaire en 2000, pensant que ce roturier spécialiste des finances publiques saurait rétablir la situation économique (très dégradée) du pays et échapper aux pressions et malversations de la classe politique. L. Qarase, une fois au pouvoir, s'est révélé être très proche des milieux nationalistes et a immédiatement mené une politique destinée à s'assurer le soutien des Fidjiens mélanésiens.

Se déclarant investi d'une mission au service de son pays qui dépasse l'obligation de respecter la Constitution, le *Commodore* se fixe alors pour objectif de finir la tâche commencée en 2000 en empêchant le plein succès du coup d'État conduit par George Speight : il considère de son devoir (et de celui de l'armée dans son ensemble), de faire en sorte que tous les citoyens, sans distinction d'origine, aient les mêmes droits et les mêmes devoirs et que ceux qui ont causés les événements dramatiques de 2000 et/ou qui se sont enrichis indûment soient tous poursuivis et sanctionnés. Ce que le gouvernement Qarase refusait catégoriquement, au nom de la prééminence des intérêts des Fidjiens de souche.

### **2009 : L'INSTALLATION D'UNE VÉRITABLE DICTATURE MILITAIRE**

Début 2009, plus de deux ans après son coup d'État, « Frank » peut se féliciter : sa nomination a été validée en octobre 2008 par la *High Court* de Suva qui a jugé que le Président de la République, en le nommant Premier ministre intérimaire, a agi dans le

---

<sup>564</sup> *Public Declaration of Military Takeover* du 5 décembre 2006. Consultable sur le site Internet du gouvernement fidjien : [www.fiji.gov.fj](http://www.fiji.gov.fj).

cadre de ses compétences constitutionnelles ; la violence a été évitée et les mesures d'urgence levées (alors qu'elles étaient toujours en vigueur, par exemple, dans la capitale du Royaume des Tonga depuis l'émeute de novembre 2006) ; la plupart des institutions et organisations fidjiennes ont cessé de s'opposer à lui et à son action (à commencer par les chefs coutumiers et l'Eglise méthodiste) ; la majorité de la population le soutient (que ce soit par adhésion ou par résignation).

En 2008, une Charte populaire<sup>565</sup> a été élaborée, qui pose les bases de l'évolution du pays. Les mentions de l'appartenance ethnique ont disparu des documents officiels. Les sanctions imposées par certains pays, surtout l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, ont eu pour conséquence une diminution du nombre de touristes se rendant aux Fidji et, donc, l'affaiblissement de l'économie, mais le gouvernement provisoire ne se laisse pas influencer. Le Forum des îles du Pacifique exigeait pour le 1<sup>er</sup> mai l'annonce d'élections avant la fin de l'année 2009, sinon les Fidji seraient exclues de l'organisation. Le gouvernement intérimaire se tourne vers d'autres partenaires, en particulier asiatiques (Chine, Inde, Indonésie, Malaisie) approfondissant les relations, non seulement dans les domaines économique et politique, mais aussi en termes de coopération de défense, qui changeront indéniablement les équilibres régionaux.

Puis, le 9 avril 2009, la *Court of Appeal*, examinant en appel la validité de la nomination de Frank Bainimarama et de la dissolution du Parlement, juge que celles-ci sont illégales et que le Président de la République doit nommer un nouveau Premier ministre intérimaire, ni Laisenia Qarase, ni Frank Bainimarama.

Le soir même, le Commodore déclare admettre le jugement mais vouloir faire appel devant la *Supreme Court*. Le lendemain, le Président de la République annonce qu'il abroge la Constitution de 1998 et gouvernerait par ordonnances (*decrees*), révoque les juges et va nommer un nouveau chef de gouvernement provisoire chargé de diriger le pays jusqu'à des élections, au plus tard en septembre 2014.

Le 11 avril, il renomme Frank Bainimarama Premier ministre pour 5 ans, et celui-ci recompose autour de lui le même gouvernement provisoire. Les détracteurs du *Commodore*, dans le pays et à l'extérieur, renouvèlent leurs sévères critiques. Puis le Président Iloilo prend sa retraite et Ratu Epeli Nailatikau, à l'indéniable charisme personnel, militaire et coutumier, devient le chef de l'État.

Le 1<sup>er</sup> mai 2009, conformément à ce qu'il avait annoncé, le Forum des îles du Pacifique a suspendu les Fidji (mais ne les a pas exclues). Le 1<sup>er</sup> septembre, le Commonwealth a fait de même. En septembre, devant l'Assemblée générale des Nations

---

<sup>565</sup> Voir la *People's Charter for Change, Peace and Progress* sur le site du *National Council for Building a Better Fiji* : [fiji-peoples-charter.com.fj](http://fiji-peoples-charter.com.fj).

unies, le *Commodore* plaide à nouveau pour la compréhension et la patience de ses partenaires.

\* \* \*

En 2010, l'horizon semble s'éclaircir : l'économie a plutôt bien résisté, malgré la crise économique et financière mondiale. Le pays fonctionne ; certains, et ils sont de plus en plus nombreux, considèrent les avancées déjà réalisées comme un progrès notable<sup>566</sup>. A l'intérieur comme à l'extérieur, les opposants, face à la détermination du régime en place, se font plus résignés et/ou pragmatiques. Le Fond monétaire international, entre autres, apporte son assistance. Les Fidji présideront le Groupe du Fer de Lance mélanésien en cours d'année et comptent sur le soutien des États mélanésiens pour continuer à résister aux détracteurs et mener à bien la politique annoncée. Le retour à la démocratie et la mise en place d'une quatrième Constitution prendront probablement plusieurs années.

---

<sup>566</sup> Voir, par exemple, les écrits du Dr Sitiveni Ratuva, *Senior Lecturer* à l'Université d'Auckland et président de la *Pacific Islands Political Studies Association* : « In fact the « transformation is almost total, it's almost like a revolution, like a scorched earth policy in the way it's been carried out. All the old institutions like the great council of chiefs, the parliament, the Cabinet, the President's position, the judiciary, the civil service, much of those have been reconfigured », *Radio New Zealand International*, le 8 avril 2010 (<http://www.rnzi.com/pages/news.php?op=read&id=52899> consulté le 20 mai 2010).